



**HAL**  
open science

# L'affichage non-confessionnel, un apostolat populaire déguisé ?

Mathias Gardet

► **To cite this version:**

Mathias Gardet. L'affichage non-confessionnel, un apostolat populaire déguisé?. sous la dir. de Dominique Dessertine, Robert Durand, Jacques Eloy.. [et al.]. Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale?, Presses universitaires du Septentrion, 2004, 2-85939-763-9. hal-02965564

**HAL Id: hal-02965564**

**<https://univ-paris8.hal.science/hal-02965564>**

Submitted on 13 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'affichage non-confessionnel, un apostolat populaire déguisé ?

*par Mathias Gardet, historien, PR en sciences de l'éducation, université de Paris 8*

Chapitre publié dans *Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?*, en collaboration avec Dominique Dessertine, Robert Durand, Jacques Eloy, Yannick Marec, Françoise Tétard, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2004

Avec la naissance de la Fédération française des centres sociaux en 1922, il est possible de parler d'une seconde génération de centres sociaux, parmi ceux qui figurent dans le « premier cercle », on retrouve cependant des principes et des postulats qui ne sont pas sans rappeler le premier essor des Maisons sociales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

La présence dans le noyau fondateur de la Fédération française de plusieurs personnalités qui ont été proches de Mère Mercedes Le Fer de la Motte (Marie-Jeanne Bassot, Mathilde Girault ...), ainsi que d'autres qui ont créé leurs œuvres au même moment (l'abbé Jean Viollet au Moulin-Vert ou Marie de Miribel à la Croix Saint-Simon) peuvent expliquer en partie cette continuité.

Les associations, maisons et centres qui se rassemblent sous l'égide de la Fédération ont tous un affichage non-confessionnel, cela est même inscrit dans l'article 5 des statuts ; pourtant parmi leurs initiateurs, on retrouve un certain nombre de catholiques fervents et militants, voire même des religieux ou des congrégations. La séparation qui semble très nette entre les convictions religieuses et l'action sociale menée sur le terrain, ne peut avoir pour seule explication un repli de type stratégique, une peur des « représailles », avec en toile de fonds le spectre du procès de Marie-Jeanne Bassot.

Mercedes Le Fer de la Motte, bien que poussée dans un premier temps par les lois sur les congrégations à séculariser son œuvre, avait fini par défendre une nouvelle forme d'apostolat. Réduite à l'état laïc, elle avait choisi de dissoudre sa congrégation, de constituer une association de type loi 1901, de créer des maisons ouvertes à tous, sans instruction religieuse ; et elle en avait confié la direction à des résidentes qui, bien que souvent célibataires, ne peuvent pas être assimilées à des religieuses. Le procès de Marie-Jeanne Bassot en 1909 a été certes l'occasion d'accuser Mme Le Fer de la Motte d'avoir reconstitué une congrégation clandestine ou une « mascarade de couvent »<sup>1</sup>. Cependant, réduire l'action menée au sein des Maisons sociales à des stratégies de camouflage ou d'opportunisme vis-à-vis de la loi et des pouvoirs publics, serait ne pas tenir compte de la complexité de l'implantation d'une œuvre :

---

1. Voir Bouquet Brigitte « L'Œuvre sociale. Analyse des répercussions et des enjeux à travers le procès de Marie-Jeanne Bassot », dans *Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2004, p.29-36.

son inscription dans un paysage plus ou moins hostile, plus ou moins investi par d'autres œuvres, ses relations avec les paroisses environnantes, avec le diocèse... Mercedes Le Fer de la Motte s'inscrit d'emblée dans un courant faisant preuve d'une certaine modernité et qui est loin de faire l'unanimité au sein de l'Église.

Il suffit de se rappeler pour exemple les directives données à la même période par le pape Pie X sur la participation des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie. Pie X, tout en menant en 1905-1906 une politique d'encouragement pour l'organisation et la coordination des différentes œuvres et associations existantes - ce qui avait permis la naissance d'une première structure d'action catholique en Italie - ne cachait pas ses réticences et sa méfiance envers les catholiques laïcs. Dans son encyclique *Il Fermo Proposito*, il déclare ainsi en parlant de l'action catholique que l'Église encourait le risque de « donner une excessive importance aux intérêts matériels du peuple, en négligeant les intérêts bien plus graves de son ministère sacré »<sup>2</sup>.

En France, d'autres congrégations gérant de nombreuses œuvres sociales, comme les frères de Saint-Vincent de Paul, avaient fait d'autres choix. Ayant refusé dès 1901-1902 de se soumettre aux obligations législatives, elles avaient été dissoutes autoritairement et condamnées à une réelle clandestinité, sans pour autant renoncer à porter l'habit<sup>3</sup>. Par ailleurs, la radicalisation des positions entre laïques et catholiques au début du siècle, dont on retrouve de nombreux échos dans l'entre-deux-guerres, n'avait pas entraîné la disparition des œuvres d'obédience catholique. L'engagement des religieux et des congrégations durant la première guerre mondiale avait permis une certaine réhabilitation. Le dynamisme des mouvements d'action catholique, conforté par les orientations du nouveau Pape Pie XI, avait contribué à la formation de cadres militants. De plus, si sur le terrain de l'école le débat restait à vif, dans le domaine du secours et de la bienfaisance, les établissements et organismes privés, souvent de caractère confessionnel, avaient continué à bénéficier de la bienveillance des pouvoirs publics (subventions, reconnaissance d'utilité publique...).

Dans un tel contexte, parmi les fondateurs d'œuvres qui adoptent en 1922 le label « centre social », le maintien à tout prix d'une « laïcité », ou d'une « neutralité » religieuse (termes tout deux d'une grande ambiguïté), va bien au-delà d'une stratégie de dissimulation. Il serait tout aussi aventureux de penser qu'en prônant « la neutralité religieuse », ils renonçaient à toute idée d'apostolat et à leurs convictions ou qu'ils étaient animés d'une plus grande ouverture ou d'un esprit œcuménique. Il est même souvent surprenant de constater leur ferveur religieuse et missionnaire. Loin de vivre un dédoublement de la personnalité, ils conçoivent leurs actions menées dans le domaine du social et du religieux comme complémentaires.

Le chanoine Jean Viollet au sein de son conglomérat d'œuvres regroupées sous le nom de « Moulin-Vert » crée aussi bien des associations familiales, des sociétés immobilières, des préventoriums ouverts à tous, catholiques ou non, que des associations pieuses à caractère uniquement religieux (comme l'Association du mariage chrétien en 1920), mais dont la proximité géographique avec ses œuvres sociales a inévitablement des répercussions. En 1931, lorsqu'il crée une Maison

---

2. *Actes de Pie X*, tome II, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1931, p.102.

3. Gardet Mathias, « Les frères de Saint Vincent de Paul en quête d'un nouveau souffle », *Les orphelins apprentis d'Auteuil, histoire d'une œuvre*, Paris, Belin, 2000, p.36-46.

sociale au sein de la cité-jardin de Vitry (elle-même initiée par l'œuvre du Moulin-Vert), il fonde juste en bordure de cette dernière une nouvelle paroisse qui devient le siège religieux de son Association du mariage chrétien et de l'apostolat familial ainsi qu'une aumônerie inter-confessionnelle pour les élèves de l'école publique départementale située, elle aussi, à côté de la cité-jardin. Bien qu'il s'en défende, ses œuvres non-confessionnelles, restent donc un prolongement de la conquête des masses incroyantes par d'autres moyens.

De ce fait, Jean Viollet se rapproche des actions de type missionnaire et des nouvelles méthodes pastorales appliquées à la même période par Madeleine Delbrêl dans une autre « banlieue rouge » : Ivry. Cette dernière prend aussi rapidement ses distances vis-à-vis du premier centre social paroissial qu'elle avait contribué à fonder durant l'automne 1933, « pour s'enfouir au cœur de la ville, rue Raspail, avec ses compagnes »<sup>4</sup>. Défendant avec ferveur son rôle durant une série de conférences auprès des résidentes du Secours national en 1941, Madeleine Delbrêl continuera à insister sur la nécessité de se fondre dans la masse, de pénétrer le quartier en créant une « résidence » la plus anonyme possible :

*« La résidence sera d'abord un élément de consolidation de ce qui existe et d'abord une maison dans un quartier, une vraie maison pareille aux autres, avec le moins possible d'artificiel, une maison accueillante, ouverte à qui passe, qui est habitée. Une maison dans un quartier, mais aussi la maison d'un quartier, faite pour un quartier »<sup>5</sup>.*

Il en sera de même pour le centre social de Melun, créé en 1935 par une assistante sociale Marthe-Marie Jacquemont et un père dominicain Marie Dominique Nasse. Bien qu'ils fondent ensemble dès le départ une congrégation, celle-ci ne se montre pas à visage découvert, la vie religieuse ne s'effectuant que la nuit, une fois que le centre a fermé ses portes. Par ailleurs, malgré les propositions alléchantes d'héberger le centre dans une demeure somptueuse (un ancien pavillon de chasse du château de Vaux-le-Vicomte), les deux fondateurs préfèrent dans un premier temps se loger dans une petite maison, rue de la Montagne du Mée, près du centre de Melun, ne voulant pas donner à l'œuvre « un certain air mondain à raison de l'allure de cette maison » ou qu'elle soit « trop bien installée au début »<sup>6</sup>. Leur affichage non-confessionnel est tellement bien réussi que pendant les cinq premières années, personne à Melun ne voit que ces résidentes sont en fait des religieuses, malgré les nombreuses rumeurs sur l'installation d'une communauté dominicaine dans la ville.

De même, Jean Viollet et Madeleine Delbrêl se distinguent très nettement du prosélytisme prôné à tout crin par certains de leurs contemporains, comme le père Lhande. Son ouvrage *Le Christ dans la Banlieue*<sup>7</sup>, ne prêche-t-il pas une véritable croisade, l'avancée se mesurant en fonction du nombre de croix plantées et de

---

4. Fouilloux Etienne, « Des chrétiens à Ivry-sur-Seine (1930-1960) », *Banlieue rouge 1920-1960*, Paris, Revue Autrement, n° 18, octobre 1992, p.160-181.

5. Delbrêl Madeleine, « Conférence sur La résidence », 4 avril 1941, archives des centres sociaux, 502J556, PAJEP, AD du Val de Marne.

6. Lettres du père Nasse à Mlle Jacquemont les 13 juillet et 26 août 1934, archives de la Croix Saint-Jacques, Dammarie-les-Lys.

7. Lhande Pierre, *Le Christ dans la Banlieue. Enquête sur la vie religieuse dans les milieux ouvriers de la Banlieue de Paris*, publié chez Plon en 1930.

chapelles construites. En novembre 1930, Pierre Lhande est amené à critiquer l'apostolat mené par Jean Viollet à Vitry :

*« Je suis loin d'ignorer le caractère profondément religieux et surnaturel que vous avez su imprimer à plusieurs de vos œuvres très méritantes, notamment à celle du Mariage chrétien. Le point de vue sur lequel nous différons, je crois, complètement d'avis est votre conception de neutralité voulue et déclarée que vous avez imprimée à vos œuvres de caractère social, notamment votre conception de la cité-jardin. Vous n'admettez dans la cité même, ni église ni œuvres confessionnelles, reléguant en dehors de son enceinte ce qui dans mon opinion à moi, doit être au contraire le centre et l'âme de la cité »<sup>8</sup>.*

Dans sa réponse, Jean Viollet se défend en expliquant notamment ses méthodes de conquête du milieu :

*« Si vous étiez au courant, vous sauriez que j'ai fondé, il y a plus de douze ans, avec l'approbation et les encouragements du cardinal Amette [archevêque de Paris] et depuis avec ceux de ses successeurs, le cardinal Dubois et le cardinal Verdier, une œuvre de formation spirituelle, l'Union-Saint-Pierre Saint-Paul, laquelle a précisément pour but « de former les apôtres destinés à pénétrer dans les milieux où le prêtre ne peut pas pénétrer lui-même ». Que ces apôtres rayonnent dans la Cité du Moulin-Vert et sur le plateau de Vitry, autour de la nouvelle paroisse de Notre-Dame de Nazareth et fassent pénétrer dans tous les rouages de l'activité sociale l'esprit chrétien, sans lequel, vous le dites avec raison, rien de durable ne se pourra jamais créer »<sup>9</sup>.*

L'affichage laïque et la structure associative, s'ils offrent certes des moyens de pénétration et de conquête du milieu, sont aussi paradoxalement pour Jean Viollet un moyen de défense et de préservation de son autonomie vis-à-vis de sa propre hiérarchie. Dans un chapitre de son manuscrit intitulé « Position et litiges », il raconte, non sans malice, comment il s'est protégé derrière son conseil d'administration pour défendre la survie de son œuvre et la position qu'il occupe en tant que prêtre au sein de cette dernière :

*« Je laissais entendre que si l'archevêque le jugeait nécessaire, j'étais prêt à abandonner la direction des œuvres du Moulin-Vert et à accepter un poste quelconque dans la paroisse du diocèse. J'ajoutais que, quant aux œuvres elles-mêmes, elles étaient constituées conformément à la loi de 1901 sur les associations et qu'en conséquence, je n'avais plus personnellement aucun droit de les dissoudre. Leur dissolution dépendait des conseils d'administration et des assemblées générales. Qu'en conséquence, au cas où je serais contraint de me retirer, je laisserais à l'autorité ecclésiastique le soin de s'adresser elle-même aux conseils d'administration pour obtenir la dissolution des œuvres. Je laissais toutefois entendre que je craignais que l'archevêque ne se place dans une situation bien difficile et qu'il ne s'expose à un refus formel, s'il croyait de son devoir de demander la dissolution d'œuvres n'ayant aucun caractère religieux et s'occupant en fait des intérêts temporels des familles et plus particulièrement du logement. Après m'avoir écouté avec la plus grande bienveillance, Mgr Amette jugeant tout d'abord mon cas personnel, insista sur le fait que ma situation était fort délicate : "Vous êtes, me dit-il, sur une corde raide et il vous faudra*

---

8. Lettre du 6 novembre dont le contenu est repris dans son livre *Dieu qui bouge, le Christ dans la banlieue*, Paris, Plon, 1930, p.178-179.

9. Lettre du 26 mars 1931, archives personnelles de l'abbé Viollet.

*marcher avec les plus grandes précautions, mais je ne me crois pas en droit de vous interdire de vous dévouer aux œuvres du Moulin-Vert". Mon cas personnel étant ainsi réglé, restait à résoudre l'attitude de l'autorité ecclésiastique vis-à-vis des œuvres elles-mêmes. La solution parut très claire à l'archevêque : "Quant aux œuvres elles-mêmes, je n'ai pas à intervenir. C'est aux conseils d'administration à prendre leurs décisions". Ainsi fut réglé l'incident et les œuvres du Moulin-Vert purent continuer leur action sans rencontrer d'opposition du côté des autorités ecclésiastiques ».*

## 1. Une Maison sociale dans la banlieue rouge (Vitry-sur-Seine, 1930)

L'œuvre du Moulin-Vert fait partie des membres fondateurs de la Fédération des centres sociaux, son mentor, le chanoine Jean Viollet, siège régulièrement aux premières séances du conseil d'administration et s'y fait entendre. Cette adhésion globale de l'œuvre pose cependant question, le siège de la rue du Moulin-Vert abrite et regroupe en effet de très nombreuses activités : associations familiales, religieuses, société HBM (habitations à bon marché), préventoriuns, colonies de vacances... qui pour la plupart semblent bien loin d'une organisation de type centre social, aussi large que puisse être la définition. Ce n'est qu'en 1930 que Jean Viollet s'attelle à la création de ce qu'il nommera lui-même une Maison sociale, au sein de la cité-jardin, fondé par son œuvre à Vitry-sur-Seine. Cette Maison sociale reste sous la tutelle de la « rue du Moulin-Vert » et ne cherche en aucun cas à gagner une plus grande visibilité ou à effectuer un rapprochement en tant que telle avec la Fédération des centres sociaux. Jean Viollet raconte la création de Vitry, sa mise en place et son fonctionnement dans deux textes (ci-dessous), sans jamais mentionner cette dernière.

Dans le feu de l'action, il rédige tout d'abord une brochure : Un essai d'apostolat populaire dans la banlieue rouge<sup>10</sup> ; il écrit au présent, la Maison sociale à tout juste deux ans, elle est encore en devenir. Presque dix ans plus tard, il y fait à nouveau allusion dans ses mémoires intitulées : Souvenirs et impressions d'apostolat, 1901-1945 (manuscrit inédit retrouvé dans ses archives personnelles). Jean Viollet est âgé, usé par les difficultés rencontrées dans la gestion de son œuvre et il s'interroge sur sa succession. La Maison sociale de Vitry est, quant à elle, sur le point de disparaître. Ces souvenirs pèchent inévitablement, comme tout texte de ce genre, par anachronisme. Il parle à la première personne, mais derrière le « Je » des premières années d'apostolat qu'il évoque, il y a cet homme de 70 ans qui reconstruit son passé. Il écrit à l'imparfait, au passé simple ou au futur antérieur. Les problèmes de concordance des temps qui émaillent tout le manuscrit sont révélateurs des contretemps et des « dérapages » propres à toute mémoire, aussi vivace soit-elle. A travers ces deux écrits, on découvre un homme, fort en gueule, ne mâchant pas ses mots, mais aussi un personnage fantasque, rusé, drôle, plein d'humour avec des expressions tantôt truculentes, tantôt mordantes. J'ai trouvé surtout chez lui un grand sens politique dans l'acception noble du terme, analysant sans concession les orientations de sa hiérarchie, ses rapports personnels avec les paroisses, avec le diocèse de Paris, ainsi qu'avec les autres œuvres et mouvements catholiques, les conflits avec les mairies.... Mathias Gardet a pris le parti d'assembler en les entrecroisant ces deux textes qui se font écho, sans ajouter d'autres commentaires<sup>11</sup>.

---

10. Paris, éditions Mariage et Famille, 1932.

11. Voir Mathias Gardet, *A la recherche du Moulin-Vert*, ouvrage à paraître, 2003.

*(souvenirs... 1945)*

« Dès le début de mon vicariat à Notre-Dame du Rosaire, j'avais été douloureusement frappé de la situation faite aux familles, spécialement aux familles nombreuses, lesquelles ne trouvaient à se loger que dans des taudis, lors même qu'elles avaient des revenus suffisants pour payer un loyer normal. Les propriétaires se refusaient le plus ordinairement à accepter des enfants dans leurs immeubles.

Je m'étais donc très particulièrement préoccupé du problème du logement, généralement du logement des familles nombreuses. J'avais fondé, comme il est dit dans les chapitres précédents, l'Amélioration du logement ouvrier, en vue de régulariser le paiement à terme par l'institution de caisses de loyer dans les différents arrondissements de Paris et aider les familles à sortir des hôtels meublés. Mais je fus bientôt amené à me préoccuper de la construction de logements nouveaux. Par un arrangement avec la Société des logements économiques pour familles nombreuses, un immeuble d'environ cent logements fut construit au 92, rue du Moulin-Vert. Le rez-de-chaussée de l'immeuble fut réservé aux différentes œuvres du Moulin-Vert.

Mais, je ne tardais pas à m'apercevoir que la construction de grandes bâtisses où se trouvaient entassées des familles, dont un grand nombre était d'une moralité douteuse, avait pour résultat des contaminations dangereuses. L'idéal serait de donner à chaque famille un pavillon avec jardin en banlieue. C'est pour résoudre ce problème que fut créée la Société immobilière d'habitations à bon marché du Moulin-Vert à Vitry-sur-Seine sur la route de Fontainebleau ».

*(Un essai... 1932)*

« Parmi les œuvres familiales du Moulin-Vert, il y avait une section des habitations à bon marché. Cette section des habitations à bon marché avait commencé par construire un certain nombre d'immeubles dans plusieurs coins de banlieue, mais sur une petite échelle. Un jour vint, où elle put acheter, au début de la guerre, un immense terrain sur le plateau de Vitry en vue d'y construire des maisons familiales individuelles. La Société anonyme d'habitations à bon marché du Moulin-Vert a déjà construit trois cent maisons actuellement habitées. Elle en aura environ six cents dans un avenir très rapproché. Les familles, heureusement transplantées du taudis de Paris dans la banlieue, logées dans des pavillons confortables, entourés d'un jardin, ont vu changer de semaine en semaine la mine pâlotte de leurs enfants. Si bien qu'on avait l'impression – et cette impression s'accroît tous les jours – que ceux qui entraient dans la cité avec une âme pleine d'aigreur et de révolte, voyaient lentement leur âme s'épanouir et leur haine tomber ».

*(souvenirs... 1945)*

« Quand la cité-jardin de Vitry fut bâtie, dans une région où la population ne cessait de croître, il fallut songer à la création d'une paroisse. Cette création était d'autant plus nécessaire que les paroisses voisines, notamment celle de Vitry-centre, se trouvaient à près de trois kilomètres de notre cité-jardin. Je m'adressais à l'archevêché de Paris et exposais la situation au cardinal Dubois. Il fut convenu que la création d'un lieu de culte s'imposait. Mais, l'archevêché était [dénué ?] de ressources. L'œuvre

des chantiers du cardinal Verdier ne fut fondée que plusieurs années plus tard. Le cardinal Dubois insista donc auprès de moi pour que j'accepte la charge de la création de cette nouvelle paroisse. Après bien des hésitations pour me mettre sur les épaules une charge aussi considérable, je finis par accepter. A la condition cependant que je pourrais appliquer dans cette nouvelle paroisse les méthodes d'apostolat que j'avais toujours préconisées. A savoir qu'en regard de la paroisse, serait fondée une Maison sociale sans caractère confessionnel ».

*(Un essai... 1932)*

« J'ai consenti pour les raisons suivantes qui furent exposées et acceptées par mes supérieurs hiérarchiques : tout d'abord, les méthodes de confusion dont nous mourrons à l'heure actuelle, méthodes qui tendent à confondre toujours, du côté rouge, le terrain social avec le religieux (je vous ai dit que le communisme était une religion) ; et souvent du côté confessionnel, le terrain religieux avec le terrain temporel, nuisent souvent à la netteté et à la franchise de notre action auprès du peuple. Il est inquiet et il a peur. Chaque fois qu'une œuvre se fonde, il se demande avec angoisse : « A quelle sauce ceux-ci vont-ils me manger ? Apparemment, ils fondent l'œuvre pour se dévouer et pour nous faire du bien, que ce soit un dispensaire ou une caisse de loyer, mais, au fond, ça leur est bien égal notre estomac, nos maladies ou le paiement de notre terme. Ce qu'ils veulent, c'est nous mener à confesse, ou au temple ». Cette méfiance de l'âme populaire, on la touche du doigt à tout instant. Quand nous avons commencé à édifier la Maison sociale, nettement tous les habitants étaient en méfiance, avertis par la rumeur publique qu'un certain abbé n'était pas étranger à cette fondation. « Là encore, dans le fin fond, on doit vouloir nous tromper ; on veut nous manger à une certaine sauce, sûrement catholique, puisqu'il y a un curé derrière ! ». J'ai donc accepté de fonder la paroisse Notre-Dame de Nazareth pour faire dans un petit coin de banlieue un essai de mise au point. (...) Les œuvres religieuses et les œuvres sociales seraient nettement distinctes et séparées. L'Eglise, d'une part, où je ne ferai rien de social : on n'y parlera que du Bon Dieu. Une Maison sociale<sup>12</sup>, d'autre part, dirigée par des laïcs, ouverte à tous, et où ne seraient traitées que les questions sociales et temporelles qui sont communes à tous les citoyens ».

*(Souvenirs... 1945)*

« Les catholiques dûment formés aux méthodes d'apostolat auraient pour mission principale de se dévouer dans les différentes œuvres sociales groupées dans la Maison sociale et contribueraient de cette manière à faire tomber les préjugés qui entourent l'action des catholiques dans l'esprit des non-croyants, très spécialement des communistes très nombreux dans la commune de Vitry, fief de leur leader Maurice

---

12. La Maison sociale est placée au centre de la cité-jardin du Moulin-Vert. Elle est entourée de vastes terrains de jeux et de sports qui, faute de ressources, ne sont pas encore complètement aménagés. Elle est le centre de tous les services temporels intéressants, non seulement les familles de la Cité, mais celles de tout le plateau. Les œuvres principales de la Maison sociale sont les suivantes : Association familiale, dispensaire, jardin d'enfants, bibliothèque, caisse de prêt, sports et travaux manuels, cercles d'études, travail à domicile, aide aux mères, etc.

Thorez. C'était également une occasion unique d'établir dans les faits la distinction du spirituel et du temporel ».

*(Un essai... 1932)*

« Aux catholiques qui se dévouent sur ce terrain social, je donne comme formule la suivante : les discours pour convertir celui-ci ou celui-là, ont des chances d'être souvent mauvais ! Il faut avoir le tact spirituel et psychologique des saints pour savoir dire la parole opportune en temps opportuns. Les bonnes dames pieuses qui parlent de religion à tort et à travers font souvent plus de mal que de bien. Il y a moyen plus efficace que les paroles, c'est de vivre la charité et la justice, en fonction de votre Foi et de vos convictions spirituelles les plus pures et les plus élevées ».

*(Souvenirs... 1945)*

« Le cardinal se montra très favorable à la méthode et il fut décidé que j'acceptais la construction de Notre-Dame de Nazareth. Le vocable choisi impliquait que je comptais faire de la nouvelle paroisse le siège religieux de l'Association du mariage chrétien et de l'apostolat familial. La paroisse et la maison sociale, grâce au dévouement des amis de la famille, furent bientôt constituées. J'en restais l'administrateur pendant près de trois ans. Le succès de la méthode fut considérable, au point que les communistes inquiets de l'influence des catholiques au sein de la Maison sociale et de l'augmentation progressive du nombre de chrétiens pratiquants, commencèrent des campagnes fort habiles auprès des habitants de la cité et de la région pour les convaincre qu'ils étaient le jouet des curés et des bourgeois fondateurs de la Maison sociale. Ils incitèrent les locataires à la grève des loyers ; ils envoyèrent dans les maisons des assistantes sociales qui se livrèrent à une propagande perfide et les [amenèrent ?] à chasser les assistantes sociales que nous avions installées à la Maison sociale pour y substituer celles de la Mairie, en laissant entendre que le jour où les habitants de la cité seraient maîtres de la dite Maison sociale, la municipalité leur accorderait des avantages de toutes sortes ».

*(Un essai... 1932)*

« Il y a sur le Plateau une forte proportion de communistes. La mairie est violemment et puissamment communiste ; on y travaille avec une énergie formidable et on y organise toutes sortes d'œuvres sociales. Le fait que la Maison sociale est une maison non-confessionnelle est particulièrement dangereux pour eux, ils le sentent bien. Ils préféreraient de beaucoup que toutes ces œuvres sociales soient concentrées autour de la paroisse et qu'elles aient un caractère confessionnel, parce qu'ils pourraient attaquer en bloc notre action religieuse et notre action sociale. Ils essaient bien de le faire dans leurs journaux et leurs articles ; mais comment condamner une action qui vise le bien commun, indépendamment des opinions particulières ? L'organisation d'œuvres temporelles où l'on ne parle pas de religion, mais où loyalement et sincèrement on fera du bien à tous indistinctement, rend l'attaque difficile, sinon impossible ».

*(Souvenirs... 1945)*

« La lutte prit des proportions épiques. La victoire resta cependant aux fondateurs de la Maison sociale. Un certain soir fixé pour l'assemblée générale de l'association familiale du Moulin-Vert, la salle fut envahie par tous les communistes des environs, qu'ils soient ou non membres de l'association. L'un d'eux prit la parole et, dans les termes les plus violents, attaqua les assistantes sociales et invita l'auditoire à renverser le conseil de l'association pour le remplacer par un autre, choisi par le parti. J'étais heureusement présent. Je pris la parole et j'expliquais à l'auditoire le jeu de l'orateur. Il en fut pour ses frais d'éloquence<sup>13</sup> et les communistes furent contraints de battre en retraite.

Je ne pouvais indéfiniment faire fonction de curé. Partagé entre la direction des œuvres familiales du Moulin-Vert, de l'Association du mariage chrétien et les exigences d'un pastorat qui exigeait mon habituelle présence à Notre-Dame de Nazareth, je demandais au cardinal Verdier, qui avait remplacé le cardinal Dubois sur le siège archiépiscopal du diocèse, de me nommer un successeur.

Hélas ! au grand détriment de la méthode d'apostolat que j'avais voulu instaurer sur le plateau de Vitry, l'archevêque nomma un prêtre, plein de zèle et de bonne volonté qui, non seulement se montra tout à fait incapable de comprendre la méthode de distinction entre le temporel et le spirituel, mais qui, sous l'influence de quelques catholiques intransigeants, se laissa persuader que l'existence d'une maison sociale non-confessionnelle gênait l'apostolat de la paroisse. Il provoqua de ce fait de telles divisions parmi ses propres ouailles qu'il fallut au bout de fort peu de temps lui enlever l'administration de Notre-Dame de Nazareth et lui confier un autre poste dans le diocèse. C'est alors que l'administration diocésaine crut devoir confier l'avenir de la paroisse à une société sacerdotale spécialement fondée en vue de l'apostolat populaire, espérant ainsi assurer la continuité d'un apostolat qui, du fait des communistes, s'avérait plein d'embûches et de difficultés.

Plusieurs curés se succédèrent sans que la situation s'améliorât. L'habitude de concentrer à la paroisse tous les efforts d'apostolat ne permit pas la collaboration sur le terrain social que j'avais toujours rêvé entre les catholiques pratiquants et la masse de la population, plus ou moins indifférente ou hostile. Il semble cependant que depuis quelques années, des progrès aient été réalisés dans le sens désiré, probablement sous l'influence des idées qui se sont fait jour parmi les militants des groupements de l'Action catholique.

Mais une autre difficulté a surgi au moment de la Libération. La mairie communiste profitant de la mise en veilleuse d'un certain nombre de services sociaux de la Maison sociale et de la mort de l'assistante sociale chargée d'en assurer la direction, prit possession des locaux et y installa une école de plein air. Au moment où j'écris ces lignes, un procès est en instance pour obliger les occupants à abandonner les lieux. Il semble qu'un accord soit intervenu entre les différents éléments sains de la localité pour rendre à la Maison sociale son attribution primitive de centre ouvert à tous les habitants du plateau de Vitry et comprenant tous les services d'utilité commune<sup>14</sup>. La

---

13. Version raturée : « les cartes d'adhérents furent exigées au moment du vote... ».

14. Version raturée : « à l'exclusion de toute propagande politique et confessionnelle ».

maison sociale sera le centre de rassemblement de tous ceux qui sont préoccupés du bien commun et se refusent à encourager les divisions et les agitations stériles ».

Ces deux textes de l'abbé Viollet montre à quel point, au-delà de l'exemple du Moulin-Vert, les centres sociaux ou autres maisons sociales étaient à l'époque des lieux de débats extrêmement vifs et directs. A l'exemple des conférences contradictoires très à la mode depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les gens s'apostrophent, comme dans une joute oratoire, le gagnant étant consacré en fonction des ovations. La « neutralité » prônée par les fondateurs laisse rêveur quand on sait que l'abbé Viollet est venu s'implanter au cœur d'un bastion communiste où régnait un des leaders, Maurice Thorez<sup>15</sup>. Ne peut-on parler dans ce cas-là de conquête de territoire, le seuil de la Maison sociale étant sévèrement contrôlé.

## **2. Quand une congrégation se crée pour fonder son centre social (Melun, 1935)**

En 1935, un centre social est créé à Melun, au 3 rue de la Montagne du Mée, sur l'initiative d'un père dominicain et d'une assistante sociale. Dès le départ le terme « centre social » est évoqué et très vite adopté. A partir de 1937, l'adhésion à la Fédération des centres sociaux de France est alors envisagée. Cependant, la personnalité et le parcours des deux fondateurs donnent à ce centre social une configuration étonnante venant d'une certaine façon confirmer mes hypothèses quant à l'affichage non-confessionnel de certains centres sociaux dans l'entre-deux-guerres et leur proximité aux politiques locales. Les archives sont aujourd'hui conservées à Dammarie-les-Lys, à la Croix Saint-Jacques, lieu où le centre social a été transféré en 1939, dans une vieille demeure imposante, à colonnades, au milieu d'un parc. Il est encore aujourd'hui animé par une communauté de sœurs en civil. Françoise Bordes – une des premières à avoir été recrutée – a su constituer, préserver et classer ce fonds d'archives et m'en a aimablement permis l'accès. J'ai choisi de suivre pas à pas les différentes étapes de la création de ce centre social, grâce à un échange de correspondance particulièrement fourni et régulier entre les deux fondateurs.

### **Une mixité bien particulière**

La mixité de ce projet n'est pas liée au fait qu'il s'agisse d'un homme et d'une femme, mais plutôt à ce qu'ils représentent. D'un côté, nous avons un religieux : Marie-Dominique Nasse, né sous le prénom de Marcel, à Saint-Omer en 1883. Après avoir pensé dans un premier temps devenir marin, il entre finalement au noviciat d'Amiens géré par l'ordre de Saint-Dominique. A la fin de ses études, il est envoyé en mission

---

15. Alain Faure (dir.), *Les premiers banlieusards*, Editions Creaphis, 1991, 283 p., Jean-Paul Brunet, *Un demi-siècle d'action municipale à Saint-Denis la Rouge 1890-1939*, Paris, Editions Cujas, 1981.

aux Etats-Unis (Etat de New York). Durant ce séjour, il est fasciné par l'expérience des moniales dominicaines du Corpus Christi à Hunt's Point, où il est hébergé un temps. La passion de Marie-Dominique Nasse, c'est la liturgie et, en particulier, le chant choral qu'il rêve de promouvoir en France en fondant une œuvre.

De l'autre côté, nous avons une jeune femme : Marthe-Marie Jacquemont, née en 1903. Elève des sœurs dominicaines à Asnières, elle fait partie du tiers ordre des dominicains<sup>16</sup> depuis 1922 et songe très sérieusement à entrer au couvent. Pour des raisons familiales, elle retarde cette décision et fait des études d'infirmière à l'école de la Croix-Rouge dite « Les peupliers » à Paris, puis des études d'assistante sociale à l'école pratique de service social du boulevard Montparnasse. En 1934, elle a son premier poste à la Caisse de compensation de la région parisienne. Parallèlement, elle avait créé avec une amie, Myriem Foncin, la section de jeunes filles des Equipes sociales<sup>17</sup>.

La rencontre entre nos deux protagonistes se fait en 1931 et semble au départ fortuite : le père Nasse remplaçait au pied levé un prédicateur absent pour une réunion d'anciennes élèves des dominicaines d'Asnières présidée par Mlle Jacquemont. De cette rencontre, qui sera présentée comme une révélation, va naître le projet d'allier vie liturgique et apostolat social. Marie-Dominique devient le directeur spirituel de Marthe-Marie et il l'oriente dans une nouvelle voie. Tout en l'encourageant à terminer sa « thèse »<sup>18</sup> pour obtenir le tout nouveau diplôme d'Etat d'assistante de service social, il l'envoie en même temps se former chez les moniales dominicaines de Paray-le-Monial. Il négocie pour ce faire avec la prieure du couvent pour qu'elle accepte cette nouvelle recrue et qu'elle s'engage par la suite à ne pas la garder :

*« Je ne doute pas qu'elle ait, le jour de son départ, à vous être plus reconnaissante qu'elle ne l'est déjà. Mais je voudrais vous faire comprendre qu'il n'y a pas à vous soucier d'abord de la plier à une foule de détails ressortissant à la formation d'une cloîtrée. Ce que je désire, en vous la confiant, c'est que vous vouliez bien l'initier à l'office choral, aux mouvements divers de sœurs en communauté, au service de la Sacristie, du réfectoire, à toute la vie d'intérieur – non pas la vie intérieure- à la tenue du chapitre »<sup>19</sup>.*

Du fond de son couvent, fervente et disciplinée, Marthe-Marie lui fait part régulièrement des progrès de son apprentissage<sup>20</sup> :

*8 août 1935 : « J'ai maintenant toutes les adresses intéressantes pour la laine, la toile (des robes, des chapes, du linge liturgique, des couvertures... même des adresses de conserves, très intéressantes et de poisson frais ! ».*

---

16. Le tiers ordre - troisième après les ordres masculins et féminins - est une association dont les membres vivant dans le monde, pratiquent une règle sous la direction et conformément à l'esprit d'un ordre religieux.

17. Les Equipes sociales, mouvement d'obéissance catholique-sociale, avaient été fondées après la première guerre mondiale, par Robert Garric entre autres, personnalité que l'on retrouve aussi à la naissance de la Fédération des centres sociaux.

18. Le mémoire de fin d'études était ainsi nommé à l'époque.

19. Lettre du père Nasse à la prieure de Paray-le-Monial, 5 août 1935.

20. Les extraits cités sont tirés de la correspondance de Marthe-Marie Jacquemont au père Nasse.

20 août 1935 : « Je vais bien... et mon éducation se fait petit à petit. Hier j'ai assisté au chapitre des novices et ce matin au début du chapitre de la communauté. Hier j'ai eu au noviciat une répétition des inclinations (...) J'ai vu l'organisation de la sacristie, de la procure, des livres de comptes (...) J'arrive à bien suivre les exercices au chœur, au réfectoire. Je crois que vous pourriez me voir, sans sourire, faire la *venia*<sup>21</sup> ».

Alors qu'il a devant lui une jeune femme toute prête pour la vie monacale et douée pour la musique, le père Nasse détourne en quelque sorte Marthe-Marie de sa vocation purement contemplative pour l'associer étroitement au projet de fonder une œuvre à part entière. Cette œuvre porte dès le départ le titre de centre social, même si le nom de code souvent utilisé entre eux dans leur correspondance abondante est « F<sup>2</sup>O (Fondation à deux + ordre) ». L'implantation du centre social à Melun, ni trop loin, ni trop près de Paris, est un choix délibéré :

« Le père Padé [provincial de l'ordre des dominicains] me disait que je pourrais trouver une meilleure occasion et plus près de Paris. Meilleure occasion, c'est possible... Mais ce « plus près de Paris » ne me ravit pas. Melun est bien assez près si nous voulons rester nous-mêmes, ce qui est fort important pour un début et si nous ne voulons pas être submergés »<sup>22</sup>.

Marie-Dominique Nasse entend donc avoir une certaine indépendance par rapport à l'ordre des dominicains et des dominicaines ; il s'inspire cependant fortement de leur discipline et cherche même à créer une congrégation pour gérer le centre social. Il s'agirait d'une congrégation mixte à vœux perpétuels du tiers ordre régulier qu'il baptise les « dominicaines du verbe prêtre ». La « mixité », telle qu'elle est conçue par le père Nasse est précisément définie dans une lettre adressée à l'évêque de Meaux en mars 1936, six mois après l'installation du centre social, pour solliciter sa bienveillance, et dans laquelle il évoque « le projet d'une congrégation dominicaine mixte qui comprît cette vie contemplative et liturgique à la gloire du Verbe-prêtre et, en union à lui et de ce point de vue, l'apostolat spécial auquel les habilite leur compétence, officiellement attitrée d'assistantes sociales ».

La vie du centre est ainsi organisée : « La maison, avec un jardin, comporte une chapelle (chœur et partie réservée aux fidèles derrière l'autel), une salle de communauté au-dessus du chœur, une salle chapitre-bibliothèque, une vaste cuisine-réfectoire, une pièce pour le service du Centre social près de la porte d'entrée afin qu'il n'y ait pas de communication avec la communauté »<sup>23</sup>. Il y a donc, sur la rue, un lieu d'accueil ouvert à tous et supposé à la fois assurer une permanence et être le point de départ de missions vers l'extérieur, à la rencontre des familles. Juste derrière, juxtaposé, il y a un couvent (le mot est explicitement employé par les jeunes femmes qui vont venir s'y installer) dont la supérieure est Marthe-Marie Jacquemont. Il s'agit d'une vie de communauté presque cloîtrée avec des règles très strictes. Toutes les nouvelles recrues s'engagent à mener cette double vie : d'un côté se former au métier d'assistante sociale ou à celui d'infirmière, de l'autre observer la règle.

---

21. L'exercice de la *venia* consiste à lancer son scapulaire en avant, plier les genoux et se mettre sur le scapulaire, en signe de pénitence.

22. Lettre du père Nasse à Mlle Jacquemont, 8 juillet 1934, (juste un an avant la fondation) .

23. Lettre du père Nasse à l'évêque de Meaux, 19 mars 1936.

## Une semi-clandestinité

L'implantation dans un seul et même endroit, d'une pieuse association à la vie quasi monastique et d'un centre social qui se veut non-confessionnel et ouvert à tous - géré et animé par les mêmes femmes – est loin d'être évident. Assistantes sociales en civil le jour, elles sont sœurs en habit la nuit, ce qui les oblige à vivre dans une sorte de semi-clandestinité. Un des enjeux révélateurs des difficultés rencontrées est celui du port - autorisé ou non - de l'habit, autrement dit de l'affichage - religieux ou non - du centre social. Après discussions, il est finalement décidé de ne pas porter l'habit en public et de maintenir vis à vis de l'extérieur un caractère laïc.

Cette décision renvoie très certainement à l'histoire douloureuse et encore difficilement digérée des toutes premières maisons sociales, sur laquelle nous ne reviendrons pas. Cependant, le fantôme des lois sur les congrégations du début du siècle semble encore très présent, même si l'action reconnue des congrégations durant la première guerre qui avait entraîné une plus grande souplesse dans l'application des lois, avait quelque peu atténué ces peurs.

Dans ces conditions, l'implantation du centre social rue Montagne du Mée, n'est pas sans provoquer quelques rumeurs et oblige Marthe-Marie à développer des trésors de diplomatie pour ne pas se trouver sur la corde raide. Le 29 octobre 1935, elle rapporte ainsi au père Nasse, les propos tenus par le père Forestier à son amie Myriem Fonçin : « [Il] lui a demandé de mes nouvelles, elle a dit que j'étais fatiguée, avais quitté la caisse de compensation et m'installais à Melun pour essayer d'y créer un centre social. Là-dessus exclamation du P. F. « Ah ! c'est donc elle, j'ai de très bons amis à Melun qui m'ont dit : « mais ces jeunes filles jettent l'émoi dans le pays ». Mgr Lamy est tout à fait mécontent il n'accordera pas la permission de dire la messe dans la maison et en tout cas elles n'auront jamais le Saint Sacrement. Le P.N. (vous) a appelé un voisin pour lui montrer son logement séparé, la clôture . J'ai écouté tout cela sans broncher et j'ai pensé qu'il fallait que vous soyez averti. (...) Donc il savait qu'il y avait quelque chose à Melun, que vous vous en occupiez – il ignorait ou a feint d'ignorer que j'y étais installée. Il doit penser – mais n'en a rien dit – à une fondation puisqu'il a parlé de clôture. J'aimerais beaucoup que vous alliez le voir, mis dans le secret, il pourra calmer les indiscrets ».

De même, le 9 novembre 1935, elle lui fait part d'une conversation téléphonique qu'elle a eue avec Gérard-Sébastien Deryckère, fils spirituel du père Nasse et secrétaire du provincial de l'ordre des dominicains :

*« Il vient de lire ma lettre au P. Provincial qui juge qu'il n'y a rien à dire au père Boulay. Comme je disais à nouveau à Gérard « Il ne craint pas que les potins des braves dames fassent questionner le P.B. à son retour de Paris ? » - « Mais c'est bien ce que vous faites, il n'y a rien à cacher » - « Le père provincial ne veut pas qu'on en parle ». Comme Gérard (ce que j'ignorais) me téléphonait de son bureau, il l'a interpellé en lui demandant s'il désirait qu'on ne parle pas de nous : « Si, on peut maintenant, mais tout de même il ne faut pas le crier sur les toits ». Tout cela m'a paru assez contradictoire et je crois qu'il faudra tout de même un jour ou l'autre mettre les choses au point ».*

Le maintien de la neutralité « laïque » est tout aussi difficile à conserver envers le voisinage immédiat : tant vis-à-vis des deux paroisses (sur le territoire desquelles le centre social se trouve à cheval), que vis-à-vis des œuvres et congrégations voisines. Marthe-Marie raconte ainsi au père Nasse, non sans malice, la visite effectuée par un des deux curés le 24 janvier 1936 :

*« Il m'a amusée en me racontant que les sœurs du Bon secours, la semaine dernière, en faisant leur visite de nouvel an, lui avait annoncé que sur Saint Aspais, il y avait des sœurs dominicaines cloîtrées, au nombre de 20 ! Elles le savaient par une dame de Melun dont la fille est dominicaine – il ignore dans quel couvent – (...) Si les bonnes sœurs savent par la même dame que les dominicaines en question habitent rue de la Montagne du Mée, ce sera drôle lorsque j'irai leur rendre visite pour leur annoncer l'ouverture de la permanence ».*

Les réticences exprimées par différentes personnalités de l'Eglise - lorsque Marie-Dominique Nasse ou Marthe-Marie Jacquemont posent la question de l'appartenance religieuse du centre social et, plus spécifiquement, celle du port de l'habit - ne se limitent pas à une simple prudence stratégique à l'égard des pouvoirs publics. Elles révèlent plutôt les relations souvent difficiles entre clergé séculier et clergé régulier, ainsi que les concurrences possibles entre différentes congrégations et œuvres, avec tout particulièrement le problème complexe du rayon d'action et du territoire de chacune d'entre elles.

Dans les différentes versions du texte rédigé en 1937 pour la fondation de la nouvelle congrégation, en vue d'obtenir l'autorisation du Saint-Siège par l'intermédiaire de l'évêque de Meaux, les formulations dénotent ainsi une très grande réserve quant au port de l'habit :

*« Depuis deux ans, les sœurs récitent et chantent au chœur le grand office dominicain, et le R<sup>me</sup> père général les a déjà autorisées à porter discrètement l'habit du T.O. [Tiers Ordres] régulier à l'intérieur de la maison aux heures où elles sont à l'abri de toute visite importune »<sup>24</sup>.*

Cette discrétion obligée n'est pas sans provoquer quelques moqueries de la part des autres dominicains. Le 2 février 1937, Marthe-Marie retranscrit ainsi au père Nasse les propos tenus par le père Forestier devant sœur Agnès (qui fait partie de la communauté du centre social), lors du mariage du frère de cette dernière : « Bien dans l'ensemble sauf au repas où il a été question de l'habit et où, après la réflexion de sœur Agnès disant qu'on le portait la nuit, il s'est retourné vers le P. Donccœur en disant : « Oui, dans la journée, elles sont à leur travail et la nuit, au lieu de passer une robe de chanvre, elles portent l'habit » ».

Sept ans plus tard, La semi-clandestinité est toujours de rigueur, après le décès de Marie-Dominique Nasse, quand l'évêque de Meaux tente à nouveau, à la demande de Marthe-Marie, d'obtenir la reconnaissance du Saint-Siège :

*« A l'intérieur, les jours de fêtes, et à condition qu'il ne gêne pas leur action sociale, les sœurs portent l'habit traditionnel déjà approuvé dans l'Eglise pour les sœurs dominicaines des Tiers ordres réguliers. A l'extérieur, en raison de leur travail et des postes officiels qu'elles occupent, les*

---

24 . Lettre du secrétariat de Mgr Evrard, évêque de Meaux à l'ordre dominicain, 1937.

*sœurs portent des vêtements civils. Elles s'appliquent à ce que ces vêtements soient simples et ne les distinguent en rien des autres travailleuses sociales »<sup>25</sup>.*

Le rejet provisoire de cette demande par le Vatican révèle aussi la volonté de ne pas réveiller certaines crispations et tensions au sein même de l'Église. Les positions du Saint-Siège sur l'apostolat social et en particulier sur le rôle des laïcs catholiques sont loin de remporter tous les suffrages :

*« On est actuellement ici un peu en défiance vis-à-vis d'une certaine tendance à considérer un peu tous les fidèles comme des prêtres. Présenter une communauté de femmes comme vouée spécialement à l'imitation des œuvres sacerdotales du Christ choque et suscite facilement une réaction défavorable »<sup>26</sup>.*

### **Une inscription en creux et au cœur des dispositifs**

Reste une question, qui taraude les auteurs de cet ouvrage, de savoir comment se définit et surtout qu'est-ce qui fait la spécificité d'un centre social. Bizarrement, cette question s'avère délicate. Par exemple, si on regarde les activités de ce centre social, il n'y a rien de particulièrement révolutionnaire, ni de très innovateur : Marthe-Marie Jacquemont et ses compagnes commencent par ouvrir un secrétariat populaire ou secrétariat social avec une permanence, elles visitent les familles, elles donnent des cours, notamment d'enseignement ménager, elles créent un vestiaire, un dispensaire, un jardin d'enfants, puis elles mettent en place un service de placement... Autant d'activités que l'on retrouve dans nombre d'œuvres et d'initiatives depuis de longues années.

Nous pouvons alors nous demander si la spécificité du centre social de Melun, puis de Dammarie-les-Lys, ne serait pas plutôt à chercher dans le panel des activités proposées, la diversité des populations ciblées et surtout la façon de s'inscrire en creux et au cœur du dispositif des institutions existantes. En 1935, avant de s'installer à Melun, Marthe-Marie fait ainsi une enquête très précise et exhaustive sur les services publics et administratifs présents dans l'agglomération tant au niveau des œuvres de bienfaisance ou d'assistance que des offices publics d'hygiène sociale. Elle recense un nombre impressionnant de services, de bureaux et d'établissements (préventorium, maisons maternelles, colonies de vacances...). Loin de se laisser décourager par un tel arsenal, elle ne tarde pas à souligner les défaillances et positionne très clairement son projet de centre social à la fois en contrepoint et en complément des équipements existants :

*« Certes la population de la ville est aidée de bien des façons, mais ne sont suivies par un service social que les familles prises en charge par la Caisse de compensation, l'Office départemental d'hygiène sociale et l'assistance scolaire, ces deux derniers s'occupant surtout du point de vue médical. Il semble donc que manque un centre social où ceux qui ne sont pas atteints par un de ces services puissent être renseignés ou guidés, où tous trouvent l'occasion de se rencontrer et de se*

---

25. Informations préliminaires selon les normes de la Sacré Congrégation des religieux, présentées par l'évêque de Meaux, 1945.

26. Réponse du Fr. de Faulconnier, Casa generalizia dell'ordine, Rome à l'évêque de Meaux, 27 février 1945.

*connaître, d'où puissent partir des initiatives de coordination ou de création chaque fois qu'un besoin nouveau se révélera. (...) Nous nous étions donnés comme règle de « démarrer » très lentement, afin de ne rien entreprendre qui puisse faire double emploi »<sup>27</sup>.*

La prudence préconisée n'empêche pas Marthe-Marie et ses consœurs d'être extrêmement actives dès leur installation. Entre 1936 et 1938, elles constituent progressivement un fichier et démarchent méthodiquement auprès de tous les responsables des services existants, proposant systématiquement leur aide bénévole et leurs locaux. Marthe-Marie relate ainsi les activités déployées par une de ses consœurs :

*« Jeannette a commencé sa petite enquête sur les œuvres. Elle a vu longuement l'infirmière du dispensaire d'hygiène sociale et a rapporté des brassées de renseignements sur la mairie, le bureau de bienfaisance, les conférences de Saint Vincent de Paul, l'hôpital, l'office de protection maternelle et infantile, les assistantes scolaires etc. La première impression est que tout est bien organisé au point de vue médical et charitable, mais le vrai travail social est ignoré et nous pourrions sans doute faire du très chic travail de collaboration avec les différentes organisations »<sup>28</sup>.*

Petit à petit, on les retrouve dans toutes les réunions, dans presque tous les conseils d'administration, occupant des postes discrets mais non moins clés, comme le secrétariat. L'association créée dès 1936 pour chapeauter entre autres le centre social, laisse déjà présager cette volonté d'être au cœur des dispositifs, elle s'intitule en effet : « Groupement central pour l'action sociale ». Le but affiché dans l'article 2 des premiers statuts est tout aussi explicite :

*« L'association a pour but, en dehors de toute préoccupation d'ordre politique, d'étudier les conditions de vie des travailleurs de toutes professions et de coopérer à leur amélioration par la création, la direction et le soutien de toutes œuvres ou organisations professionnelles ou sociales (assistance, prévoyance, entr'aide, récréation, prévention ou soins utiles à cet effet, etc.) »<sup>29</sup>.*

Par ailleurs, et ce n'est pas sans incidence, le centre social devient d'une part le siège de la section locale féminine du syndicat CFTC et d'autre part de l'Union des institutions privées de protection de la santé publique et d'assistance sociale du département de Seine-et-Marne, dont Marthe-Marie assure le secrétariat. Le choix d'abriter cette Union est loin d'être innocent puisque cette dernière, créée à la suite d'une circulaire du ministère de la Santé publique<sup>30</sup>, prétend selon ses statuts procéder « au recensement et à l'affiliation de toutes les organisations privées susceptibles de faire partie de l'Union, (...) d'établir entre les organismes des liens permanents ». Encore une fois, le centre social semble donc concentrer des initiatives aussi différentes qu'une section syndicale et des actions de bienfaisance, tout en se

---

27. Jacquemont Marthe-Marie, *Etude sur une ville de 17.000 habitants de la région parisienne, en vue de l'organisation d'un centre social*, 1936.

28. Lettre du 14 novembre 1935.

29. Registre des procès verbaux des assemblées générales, 1936, p.1.

30. Circulaire concernant la coordination des services et institutions d'hygiène et d'assistance sociales, Paris, 26 août 1936.

faisant l'interlocuteur privilégié du nouveau ministère de la Santé Publique. Les enjeux politiques et territoriaux l'emporte donc à l'époque sur la discrétion volontiers affirmée de leurs fondateurs.

Le centre social de Dammarie-les-Lys est donc bien difficile à cerner : ce n'est ni un secrétariat social, ni un secrétariat populaire, ni un couvent, ni un ouvroir, ni un bureau de bienfaisance, ni un syndicat, ni un centre de loisir et pourtant c'est un peu tout cela en même temps<sup>31</sup>. La congrégation religieuse créée tout spécialement pour le gérer centre social restera elle-même tout à fait atypique, malgré une tardive reconnaissance du Vatican<sup>32</sup>. Le témoignage qu'en donnera vingt-cinq ans plus tard, Nicole de Tricornot de Rose (sœur Louis Dominique de son nom de religieuse, qui fait partie de la première équipe), illustre bien cette volonté d'échapper à toute classification, à toute étiquette, d'être en perpétuelle évolution, quitte à passer la main dès qu'un service est monté :

*« Notre apostolat a été dès l'origine une insertion dans le monde par l'exercice d'une profession ; cette profession fait de nous des techniciennes du moins pour la plupart. (...) Nous sommes plus formées pour exercer des techniques que pour mener des institutions et cela peut nous distinguer de certaines autres congrégations. (...) Sans doute n'avons nous pas à prêcher ; c'est notre vie qui doit être une prédication. (...) A l'heure où beaucoup de congrégations religieuses recherchent une insertion dans le monde ouvrier (que la congrégation a d'ailleurs réalisée dès ses origines), il semble que cela n'en spécifie plus aucune. Certaines d'entre nous peuvent s'y consacrer, d'autres peuvent viser d'autres catégories selon leur lieu d'implantation »<sup>33</sup>.*

---

31. Cet identité fondée sur le « ni ni », est bien fidèle à la définition qu'en donnaient en 1927 Marie-Jeanne Bassot et Marie Diemer, voir Françoise Tétard dans ce même ouvrage.

32. Le 4 octobre 1952, l'Institut des sœurs dominicaines du Verbe incarné est érigé en congrégation de droit diocésain à vœux simples.

33. Témoignage écrit, sans titre, daté du 9 novembre 1960.